

*Impôt sur le revenu*

Prince-Édouard étaient beaucoup plus désavantagés que ceux de la Nouvelle-Écosse. Disons que le citoyen moyen de Terre-Neuve avait un revenu inférieur à celui de la Nouvelle-Écosse. Il faut ensuite examiner le coût de la vie dans chacune de ces provinces et voir où il est le plus élevé. Je puis vous assurer que c'était le Terre-Neuvien.

Quand on se demande si ce programme est nécessaire, et quand on en examine la nécessité selon les provinces, on constate que les Terre-neuviens en auraient bien davantage besoin que les Néo-Écossais. Il est tout simplement illogique d'isoler un élément du coût de la vie pour un résident de la Nouvelle-Écosse ou de l'Île-du-Prince-Édouard et de le comparer à ce qu'il est pour le reste des Canadiens pour conclure que puisqu'il est plus onéreux pour le premier groupe, ses membres doivent bénéficier d'un programme plus avantageux d'isolation thermique que le reste des Canadiens.

Pour celui qui considère la question sans préjugé, il est évident que le motif qu'invoque le gouvernement pour offrir un programme plus avantageux à l'Île-du-Prince-Édouard et à la Nouvelle-Écosse ne vaut plus rien. Il n'y a aucune raison logique à cela, il n'y a qu'une raison politique. C'est bien en vain que le ministre soutient que les résidents de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont davantage besoin de ce programme parce que l'électricité y coûte plus cher. Comme je l'ai expliqué hier et cet après-midi, les habitants de ces deux provinces ne chauffent pas leurs maisons à l'électricité, mais surtout au mazout et au charbon dans une certaine proportion. On utilise la chaudière ou le poêle à mazout pour chauffer 90 p. 100 des maisons en Nouvelle-Écosse, et cette proportion passe à 98 p. 100 dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ce programme les aide à économiser du mazout mais pas de l'électricité. Il n'y a aucun rapport avec l'électricité. C'est un prétexte qui a été lancé il y a dix mois pour justifier la mise sur pied d'un programme s'adressant uniquement à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, et pas aux autres provinces. C'est du fédéralisme à l'envers.

Et ce n'est pas tout, le programme proposé aux autres provinces est rétrograde et injuste, parce qu'il s'applique invariablement à toutes ces provinces, qu'elles soient riches ou pauvres. C'est à Terre-Neuve que le taux de chômage est le plus élevé et que le revenu moyen est le plus bas, et c'est là que les produits pétroliers sont les plus coûteux; pourtant, on offre à cette province un programme moins avantageux que celui que l'on a proposé à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. C'est insensé. Le programme offert à Terre-Neuve et aux huit autres provinces est inférieur à celui qui a été offert à ces deux provinces Maritimes.

Je vais énumérer rapidement les sept motifs. Il s'agit d'un programme uniforme pour les huit provinces qui accorde exactement les mêmes subventions aux provinces riches qu'aux pauvres. On ne tient pas compte que, dans certaines provinces, l'énergie coûte plus cher que dans d'autres, à l'exception de l'électricité, qui coûte plus cher en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. L'énergie coûte plus cher à Terre-Neuve qu'en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, si l'on tient compte du prix des produits pétroliers. Le fait est que l'électricité a beaucoup augmenté à Terre-Neuve au cours des deux ou trois dernières années, je dirai de 100 p. 100. Il faudrait se baser sur le prix de l'énergie en général et non pas seulement sur celui de l'électricité.

[M. Crosbie.]

C'est à Terre-Neuve qu'il y a le plus de chômage et que les salaires sont les plus bas et c'est là que les produits pétroliers coûtent le plus cher. C'est à Terre-Neuve que l'essence coûte le plus cher. C'est à Terre-Neuve que le mazout qui sert au chauffage domestique coûte le plus cher. C'est donc là que ce programme serait le plus nécessaire. Je ne veux pas dire que la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard n'en ont pas besoin, mais si une province en a vraiment besoin, c'est bien Terre-Neuve.

Prenons le climat par exemple; où fait-il le plus froid? Eh bien, il fait bien plus froid au Labrador, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le nord de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta qu'en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard. L'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse jouissent d'un climat relativement doux. Il ne devrait y avoir qu'un seul programme, celui offert à la Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, et ses dispositions devraient s'appliquer uniformément partout au Canada. Les subventions devraient être non imposables et elles devraient être accordées sur une base unique. Rien ne justifie deux programmes distincts, un pour huit des dix provinces canadiennes et un autre plus avantageux pour la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard.

Je répète que s'il s'agit uniquement d'une question d'argent, nous comprenons ce que cela implique et nous n'avons pas l'intention de demander au ministre de dépenser plus qu'il ne le peut. Il a constaté un déficit énorme cette année—8.5 ou 9 milliards de dollars, si je ne m'abuse—un chiffre qui vous laisse complètement estomaqué. Hier, j'ai proposé une solution au gouvernement: commencer cette année à appliquer à une partie du pays le programme prévu à l'intention de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, en fonction des besoins les plus pressants, du taux de chômage, du niveau moyen des revenus, du coût de la vie, du climat ou que sais-je et prendre des mesures pour l'appliquer au pays en entier au cours des trois prochaines années, ce qui lui épargnerait l'obligation de faire immédiatement les frais de cette modification. S'il n'a pas l'argent nécessaire pour appliquer son programme en même temps dans les dix provinces, ainsi qu'il l'a fait dans l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse pour une raison quelconque—sans doute d'ordre politique—qu'il l'applique au reste du Canada dans trois ou quatre ans. Qu'il n'applique pas le programme informe qui figure à l'article 6 à l'étude.

Dans le cadre de la conférence des ministres de l'énergie, huit ministres provinciaux—autres que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse—ont fait des suggestions aujourd'hui au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Après avoir accepté toutes sortes de compromis, les huit provinces ont toutes été d'accord pour dire que ces subventions ne devaient pas être imposables. Je ne sais si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources acceptera leurs suggestions, car il devra les soumettre au Cabinet. En plus de demander que ces subventions ne soient pas imposables, les autres ministres de l'énergie, faisant preuve de beaucoup de sérieux, ont demandé que le gouvernement fédéral ne pose plus de conditions préalables aux provinces. Sans doute vous souvient-il, monsieur le président, que toutes les provinces, sauf la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, devaient remplir quatre conditions pour être admissibles à ce programme. J'ai dit hier combien il était injuste de la part du gouvernement